

Fédération Française de Tir

Ligue Poitou-Charentes

Entraînement Ligue

CAHIER DES CHARGES

CLUB

ENTRAINEMENT SKEET OLYMPIQUE

1 - ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION

- La Ligue Poitou-Charentes est responsable de l'organisation générale des entraînements Ligue. Elle attribue l'organisation à une société ou à une association affiliées à la Fédération Française de Tir.
- La date des entraînements est fixée d'un commun accord entre le président de Ligue, l'intervenant et soumise aux comités départementaux pour une harmonisation des calendriers.
- Les associations candidates doivent s'engager à respecter leurs obligations.

2- ORGANISATION

2-1 Equipements

L'association retenue par le REL met à disposition, si besoin est, en bon état et en toute responsabilité

Un pas de tir plateaux correspondant à la discipline tirée, c'est-à-dire un pas de tir de Skeet Olympique.

La Ligue, organisatrice des entraînements, est entièrement responsable du retour en bon état de l'ensemble de ces matériels.

* **L'association organisatrice** se charge :

a) - de mettre à disposition :

- une salle d'accueil, buvette et restauration (la restauration pouvant être prise en charge par un traiteur).
- un parking ou des emplacements de stationnement près du stand.

Remarques :

-Toutes les salles seront équipées d'une installation de chauffage adaptée aux locaux et pouvant assurer une température ambiante de 18°C minimum par -5°C extérieur.

b) - de commander :

- Tous les plateaux nécessaires au déroulement de l'entraînement.

2-2 - Financement

*** La Ligue Poitou-Charentes prend en charge :**

- la restauration de l'intervenant, des cadres techniques, des entraîneurs, et du responsable du stand organisateur ainsi que des stagiaires. Le club percevra, à cet effet, 20€ par personne.
- la rétrocession à l'association organisatrice d'un forfait de 100 euros par jour, compris collation d'accueil et mise à disposition de bouteilles d'eau et/ou de boissons chaudes pour l'entraînement.

*** L'Association organisatrice prend en charge :**

- le chauffage de la ou des salles
- la main d'œuvre, les fournitures
- l'organisation de la buvette et la restauration des personnels comme indiquée ci-dessus (la restauration peut être extérieure mais penser aux réservations et aux horaires compatibles avec l'entraînement)

Nota :

- la restauration des personnels devra être équilibrée et soumise au REL pour approbation. (Entrée ou potage, plat complet, fromage ou yaourt, dessert, café et boissons)

2-3 - Charges administratives

*** L'Association organisatrice s'engage à fournir au REL au plus tard 1 mois avant l'entraînement :**

- le plan de situation du stand et du parking, avec les coordonnées GPS
- les noms, coordonnées et fonctions du responsable local, représentant l'association organisatrice.

2-4 - Presse et relations publiques

L'association organisatrice prend contact avec les autorités locales, départementales, ainsi qu'avec la presse écrite si elle le souhaite, avec une information préalable à la Ligue Poitou-Charentes.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE

*** Généralités :**

Les candidats potentiels à l'organisation pourront discuter avec le REL des différents aspects, notamment financiers.

L'élaboration du dossier de candidature et son retour au REL devront être faits dans un délai raisonnable.

*** Liste conseillée pour l'élaboration du dossier de candidature :**

- un engagement écrit de mettre à disposition de l'organisation, le personnel et le matériel nécessaire
- une copie de l'attestation d'assurance du stand
- le cahier des charges signé

**Le Responsable Entraînement de la Ligue
Poitou-Charentes**

Nicole FOURRE

**Le Président de la Ligue
Poitou-Charentes**

Guy SCHLETUS

Le Président de la Société Organisatrice

Club

N°

Bon pour accord